



Le Centre de politique culturelle de l'École universitaire d'Art et de Design de l'Ontario (OCADU)

Soumission à ISDE | Contribuez à définir le prochain chapitre du leadership du Canada en matière d'IA

31 octobre 2025

Pour plus d'informations :

Miriam Kramer
Directrice générale, Relations gouvernementales et politiques publiques
mkramer@ocadu.ca

Préparé par :

Hamidreza Sheshjavani
Conseiller en politiques, Centre de politique culturelle
shamidreza@ocadu.ca

Samuel La France
Gestionnaire, Centre de politique culturelle
slafrance@ocadu.ca

OCAD University
100, McCaul Street
Toronto, ON M5T 1W1
culturalpolicyhub@ocadu.ca

L'École universitaire d'art et de design de l'Ontario reconnaît les territoires ancestraux des Mississaugas of the Credit, des Haudenosaunee, des Anishinaabeg et des Huron-Wendat, qui sont les gardiens du territoire sur lequel nous vivons, travaillons et créons.

À propos de l'École universitaire d'art et de design de l'Ontario

L'École universitaire d'art et de design de l'Ontario (ÉUADO/OCADU) est la plus ancienne, la plus grande et la plus importante université d'art et de design du Canada. Elle est située au centre-ville de Toronto depuis 1876. Plus de 4 500 étudiants suivent l'un de nos 17 programmes de premier cycle et sept programmes d'études supérieures. Nous sommes un pôle de premier plan dans les domaines de l'art, du design, des médias numériques, de la recherche et de l'innovation, et nos cours sont dispensés par certains des meilleurs experts dans leur domaine. Les étudiants bénéficient d'un apprentissage pratique en studio dans de petites salles de classe et ont accès à des ateliers et des studios à la pointe de la technologie.

Nos étudiants acquièrent des compétences recherchées et employables et travaillent ensuite dans tous les secteurs imaginables, notamment l'animation, le design, le cinéma, l'illustration, l'édition, l'urbanisme et les arts visuels. L'ÉUADO enseigne à ses étudiants à innover et à résoudre les grands problèmes de notre époque. Nos diplômés comblent le déficit de compétences dans de nombreux secteurs différents, notamment la fabrication, la finance, l'automobile, les industries créatives et la technologie. Nous leur transmettons les compétences transférables, l'innovation et la créativité exigées par l'économie high-tech et en rapide évolution d'aujourd'hui.

À propos du Centre de politique culturelle

Le Centre de politique culturelle de l'ÉUADO est un partenariat qui facilite et développe les capacités du secteur artistique et culturel en matière d'élaboration de politiques, de recherche, d'analyse de données, d'innovation en matière de programmes, ainsi que de mobilisation et d'échange de connaissances. Le Centre est une plateforme nationale bilingue qui crée des communautés de pratique entre les chercheurs, les décideurs politiques, les artistes et les créateurs issus des milieux universitaires, gouvernementaux, à but non lucratif et privés de tout le Canada. Il soutient la prise de décision en matière de politique culturelle, du niveau local au niveau national, et est un partenaire dans les questions de politique publique auxquelles le secteur culturel contribue.

STRATÉGIE DU CANADA EN MATIÈRE DE LEADERSHIP EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : RÉPONSE À LA CONSULTATION

Introduction | Recommandations clés

Cette soumission répond à la consultation de 2025 du gouvernement du Canada visant à définir l'avenir de la stratégie canadienne en matière d'IA. Elle consolide les recherches internes, les données d'enquête et les conclusions et recommandations issues des tables rondes organisées par le Centre de politique culturelle de l'ÉUADO (le Centre) au cours des deux dernières années. Grâce à son réseau de recherche, le Centre a réuni des artistes, des chercheurs, des technologues, des responsables politiques et des dirigeants du secteur créatif afin d'examiner les interactions entre l'IA et les industries créatives, ainsi que les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine.

Le Centre de politique culturelle considère le renouvellement de la stratégie canadienne en matière d'IA comme une occasion pour le gouvernement de tirer parti de l'expertise du secteur culturel et des industries créatives afin de tracer l'avenir de l'IA au Canada. Les industries créatives (cinéma et télévision, musique, édition et arts interactifs et numériques) ont notamment été parmi les premières à adopter les outils d'IA et contribuent à l'innovation dans ce domaine dans la sphère créative. Les créateurs ont également été parmi les plus touchés par la prolifération rapide des outils d'IA, car bon nombre de ces outils ont été formés et développés à partir de leurs œuvres, souvent sans que celles-ci aient été suivies ou autorisées, et souvent sans que les artistes eux-mêmes ne soient crédités ou rémunérés.

À un moment où la souveraineté culturelle et numérique du Canada est remise en question, le secteur créatif peut jouer un rôle essentiel en aidant le Canada à définir son avenir et en développant les outils et les récits qui contribueront à façonner cet avenir. De nombreux acteurs du milieu des arts et de la culture se méfient de l'IA et de la transformation qu'elle entraîne, et s'opposent à son adoption dans les sphères culturelles et créatives. Bien que nous reconnaissons leurs préoccupations, le présent document a pour objectif de recenser les possibilités qui s'offrent aux industries créatives pour qu'elles participent activement à l'élaboration et à l'adoption d'une stratégie éthique en matière d'IA qui reflète les droits, les contributions et les valeurs des personnes qui travaillent dans ce secteur.

Le présent mémoire plaide en faveur de la participation du secteur culturel et des industries créatives à l'élaboration de la stratégie canadienne en matière d'IA dans quatre domaines : souveraineté culturelle et ambition créative; données souveraines et accessibles; réglementation; compétences, formation et éducation. Le document comprend plusieurs recommandations à prendre en considération qui répondent aux priorités stratégiques énoncées dans l'appel à consultation de l'ISDE. Ces recommandations s'appuient sur les points de vue d'experts recueillis par le Centre lors de ses réunions sur l'IA, et sont renforcées par une enquête menée par le Centre en collaboration avec [Nordicity](#) en octobre 2025, qui a exploré la manière dont les industries créatives adoptent et s'adaptent à l'IA.

Les principales recommandations :

1. **Créer un fonds dédié à l'innovation en matière d'IA créative** : financer des partenariats public-privé qui accélèrent les chaînes de production augmentées par l'IA, le développement de logiciels créatifs nationaux et les infrastructures partagées.

2. **Établir un cadre national de souveraineté culturelle** : intégrer la gouvernance par les communautés autochtones, francophones et diversifiées dans la politique en matière d'IA ; imposer des modèles de licences collectives pour les entraînements d'IA ; et exiger un consentement explicite et des protocoles de métadonnées pour l'utilisation des données culturelles.
3. **Construire des communs numériques en matière d'IA** : développer des infrastructures, des capacités de calcul, des données, des outils et des formations largement accessibles afin que les Canadiens ne soient pas seulement des utilisateurs, mais aussi des créateurs.
4. **Lancer une stratégie nationale globale de sensibilisation à l'IA pour l'économie créative** : mettre en place des programmes coordonnés d'apprentissage pour les niveaux primaire, secondaire et postsecondaire, ainsi que des programmes d'apprentissage tout au long de la vie, et mener des campagnes d'éducation destinées au grand public ; créer un conseil consultatif sur l'IA culturelle qui veille à ce que les créateurs, les éducateurs et les groupes autochtones orientent l'éducation à l'IA, les évaluations d'impact et les opportunités de bourses de recherche.

Au-delà de ces recommandations, le Centre de politique culturelle encourage le gouvernement à élaborer une stratégie en matière d'IA qui aborde les questions suivantes :

- Les biais dans les ensembles de données utilisés pour former l'IA et la menace perçue d'une augmentation des biais si les développeurs d'IA sont limités à l'utilisation de matériaux du domaine public pour la fouille de textes et l'apprentissage automatique.
- La reconnaissance de la souveraineté autochtone dans le développement, la formation et l'application de l'IA.
- Les impacts actuels et futurs du développement et de la mise en œuvre de l'IA sur l'environnement et les droits humains.
- Les implications pour l'éducation en matière d'approches pédagogiques éthiques à l'ère de l'IA.

Souveraineté culturelle et ambition créative

Contexte

Les industries créatives canadiennes contribuent chaque année à hauteur de plus de 60 milliards de dollars au PIB et emploient environ 670 000 personnes. Elles constituent des incubateurs naturels pour l'innovation, combinant la créativité artistique et les technologies numériques de pointe. Les industries créatives sont confrontées aux changements progressifs rendus possibles par l'IA, notamment la manière dont celle-ci peut améliorer les approches existantes en matière de services aux entreprises et de processus créatifs, et aider les contenus à toucher de nouveaux publics et à se développer sur les marchés mondiaux. Les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête du Centre ont identifié 34 outils d'IA ou améliorés par l'IA qu'elles utilisent actuellement pour soutenir des tâches tout au long du processus créatif, de la recherche et de la conception à la production, en passant par le codage et le développement de nouvelles interfaces utilisateur pour les clients. Un peu moins d'un tiers des personnes interrogées ont confirmé avoir intégré des outils d'IA dans leurs activités quotidiennes, et 29 % l'ont fait de manière occasionnelle ou dans le cadre de projets spécifiques.

L'IA a également le pouvoir de transformer le secteur. Si les créatifs souhaitent jouer un rôle dans ce processus de transformation, les PME et les artistes indépendants n'ont généralement pas accès aux données et à l'infrastructure informatique qui alimentent l'innovation en matière d'IA. Libérer ce potentiel permettrait aux industries créatives de participer davantage au développement d'outils et de solutions canadiens afin de contribuer au succès de la diffusion des histoires canadiennes.

La collaboration public-privé en matière de R&D stimule la compétitivité mondiale. Lors d'une table ronde organisée par le Festival international du film de Toronto (TIFF) et le Centre au TIFF50, les participants ont montré comment les efforts conjoints des studios, des fournisseurs d'IA et des ressources informatiques financées par le gouvernement peuvent créer des « pipelines de post-production augmentés par l'IA ». Par exemple, [SideFX, développeur de la plateforme d'effets visuels assistée par l'IA Houdini](#), s'est associé à [Dark Slope](#) pour lancer une scène intelligente de production virtuelle à Toronto, démontrant ainsi que les entreprises canadiennes peuvent être compétitives à l'échelle mondiale grâce à des logiciels créatifs développés au pays. L'IA peut également contribuer à protéger et à promouvoir l'identité culturelle canadienne sur un marché mondialisé du contenu. Téléfilm et le Fonds des médias du Canada (FMC) testent actuellement l'utilisation de l'IA et de l'analyse de données pour améliorer la visibilité des films et séries canadiens sur les plateformes de streaming. Cela pourrait contribuer à garantir que les histoires canadiennes occupent une place prépondérante dans les systèmes de recommandation algorithmiques, ce qui est essentiel pour maintenir la visibilité culturelle dans un environnement médiatique mondialisé et axé sur l'IA.

Protéger et promouvoir la souveraineté culturelle et la créativité du Canada signifie protéger ses créateurs ; à ce titre, il existe un fort consensus sur le fait que les solutions doivent être axées sur le marché, mais guidées par des principes. Comme l'a déclaré l'un des répondants à l'enquête du Centre : « Il est essentiel que cette consultation accélère non seulement l'innovation, mais qu'elle soit également centrée sur la créativité humaine, la diversité culturelle et l'accès équitable aux outils d'IA, afin de garantir que l'avenir numérique du Canada reflète ses valeurs artistiques et sociales. » Le secteur semble soutenir massivement les modèles de licences collectives volontaires gérées par des collectifs existants (par exemple, [Access Copyright](#)) afin de garantir une rémunération équitable aux créateurs. En effet, les licences collectives peuvent agir comme un catalyseur du marché. L'écosystème mature des licences collectives de l'industrie musicale ([SOCAN](#), [CMRRA](#)) montre comment un collectif de droits bien structuré peut rapidement étendre les licences aux développeurs d'IA, créant ainsi une source de revenus prévisible et encourageant les entreprises nationales d'IA à s'associer avec les titulaires de droits.

L'écosystème canadien de l'IA peut déjà se targuer d'une recherche de classe mondiale ([Mila](#), [Institut Vecteur](#)), mais il manque une voie claire pour permettre aux entreprises d'IA ancrées dans la culture et axées sur le contenu de se développer. Il est essentiel de veiller à ce que le développement de l'IA dans le secteur créatif soit mené par des voix canadiennes, y compris celles des communautés autochtones, francophones et diversifiées, afin de préserver la souveraineté culturelle et de faire rayonner les histoires uniques du Canada sur la scène mondiale. L'investissement dans des projets d'IA menés par des artistes peut produire un double avantage : l'innovation technologique et un contenu créatif qui renforce la visibilité mondiale du Canada. En donnant la priorité aux projets qui reflètent les valeurs, les langues et les traditions canadiennes, ces initiatives peuvent renforcer l'ambition culturelle tout en favorisant la croissance économique. De tels modèles s'alignent sur [l'engagement pris par le G7 pour 2025](#) en faveur de l'IA pour une prospérité centrée sur l'humain, et ils peuvent attirer

des investissements privés dans l'écosystème culturel canadien en démontrant une innovation responsable dans la pratique.

Recommandations :

1. **Lancer un fonds d'innovation en IA créative pour soutenir les partenariats public-privé dans les industries créatives axées sur l'IA.** Les priorités pourraient inclure :
 - Développer les chaînes de production augmentées par l'IA en finançant des collaborations entre les studios, les fournisseurs d'IA et les établissements universitaires.
 - Octroyer des subventions ciblées aux entreprises canadiennes qui développent des logiciels créatifs nationaux afin de concurrencer les géants de la technologie.
 - Des incitations fiscales pour les entreprises qui investissent dans des outils d'IA pour la visibilité culturelle, tels que des recommandations algorithmiques pour le contenu canadien sur les plateformes mondiales et les start-ups culturelles numériques qui utilisent des données culturelles conformes à la norme FAIR dans le cadre d'accords de licence collective.
 - Investir dans des plateformes intelligentes, des centres d'effets visuels et des laboratoires d'IA afin de fournir une infrastructure nationale pour la concurrence mondiale.
2. **Élaborer un cadre national de souveraineté culturelle qui intègre les principes de souveraineté narrative et de souveraineté des données autochtones dans les politiques fédérales.** Ce cadre devrait :
 - Imposer une coordination intersectorielle entre les organismes gouvernementaux, les organisations autochtones et les institutions culturelles afin d'harmoniser les politiques créatives et économiques.
 - Élargir et mettre à jour les politiques (similaires aux [protocoles et cheminements cinématographiques](#)) dans d'autres secteurs créatifs (par exemple, la musique, la littérature, les arts visuels) afin de garantir une narration et une représentation équitables.
 - Légiférer sur la protection des données culturelles autochtones, en exigeant des développeurs d'IA qu'ils se conforment aux protocoles de métadonnées contrôlés par la communauté (par exemple, le projet FLAIR) et obtiennent le consentement explicite pour l'utilisation des données.
3. **Développer un bac à sable pour l'IA culturelle afin que les start-ups puissent tester des outils d'IA qui améliorent la découvrabilité,** avec des subventions pour les projets qui s'alignent sur les objectifs de souveraineté culturelle.
4. **Organiser un sommet annuel sur l'IA et la culture,** en invitant des investisseurs internationaux à découvrir les innovations canadiennes (par exemple, l'IA dans le cinéma, la narration numérique autochtone). Cela permettra de suivre les progrès réalisés et de poursuivre le dialogue sur ces questions importantes.

Données souveraines et accessibles

Contexte

Une infrastructure d'IA souveraine détermine qui contrôle les données d'entraînement, les capacités de calcul et les modèles qui en résultent. En d'autres termes, la souveraineté numérique culturelle dépend de qui gouverne les données du secteur, ainsi que son infrastructure informatique et infonuagique. Pour le secteur culturel, la souveraineté des

données signifie veiller à ce que les œuvres d'art et les contenus d'origine canadienne restent sous juridiction canadienne et que les entreprises aient accès aux actifs culturels et aux données canadiens susceptibles de soutenir l'innovation grâce à un modèle [FAIR](#) (facile à trouver, accessible, interopérable et réutilisable). Le renforcement de l'infrastructure numérique et des données du Canada afin d'encourager le développement d'outils d'IA compétitifs figure parmi les principales priorités qui ont émergé de l'engagement du Centre auprès des industries créatives sur cette question.

Le secteur culturel, réputé pour sa gestion éthique et pour la confiance que lui accorde le public, est un partenaire essentiel dans la conception de modèles publics d'IA. Bien que [Patrimoine canadien collabore avec Mila](#) (Québec) pour explorer des moyens pratiques de faire progresser la gouvernance responsable des données culturelles dans le cadre du développement de l'infrastructure canadienne en matière d'IA, il reste urgent de mettre en place des plateformes informatiques financées par des fonds publics et librement accessibles aux chercheurs et aux artistes du secteur culturel. En réponse à l'enquête du Centre sur l'IA, les représentants des industries créatives ont identifié les lacunes suivantes en matière d'infrastructure qui risquent de freiner l'innovation en matière d'IA au Canada (par ordre de priorité) :

- Manque de jeux de données de haute qualité, pertinents sur le plan culturel et provenant de sources éthiques (26 %)
- Manque de coordination nationale pour les infrastructures d'IA appartenant au Canada (23 %)
- Manque de modèles de gouvernance inclusifs (17 %)
- Investissement insuffisant dans les infrastructures d'IA partagées (13 %)
- Fracture numérique dans les régions éloignées (11 %)
- Coût élevé de la puissance de calcul (11 %)

Ces résultats indiquent que, du point de vue des répondants, l'investissement limité dans les infrastructures d'IA partagées ou publiques, telles que les clusters de calcul et les référentiels de données, restreint l'accès des PME et des créateurs indépendants. L'expansion de ces ressources démocratiserait les outils d'IA, permettant une participation plus large à l'économie créative.

Afin de rester compétitif dans ce domaine, le Canada doit investir dans des infrastructures de données publiques détenues et gérées par des entités canadiennes, capables de soutenir à la fois innovation technologique et culturelle. Les ensembles de données culturelles détenus par des institutions telles que les bailleurs de fonds publics dans le domaine de la culture, les bibliothèques, les musées, les diffuseurs et les institutions autochtones constituent des atouts nationaux essentiels. Les institutions culturelles telles que les musées et les archives, aux côtés des détenteurs de savoirs autochtones, sont déjà des gardiens fiables de notre mémoire collective. Elles peuvent servir de modèle de gouvernance transparente et éthique des données pour d'autres services publics.

Les ensembles de données culturelles sont des biens publics qui nécessitent des cadres de protection et de partage équitable des avantages. Des initiatives telles que [Culturepédia](#) (Québec) et [la bibliothèque Node](#) de 221A (Colombie-Britannique) démontrent des moyens pratiques d'appliquer les principes FAIR aux actifs culturels, fournissant ainsi la matière première essentielle pour les modèles d'IA formés au niveau national. Investir dans la consolidation, l'accessibilité et la sécurité de ces actifs permettrait non seulement de faire progresser le développement de l'IA, mais aussi de soutenir la préservation culturelle et la réglementation des contenus. Au Canada, les garanties en matière de souveraineté des

données sont essentielles pour protéger les cultures autochtones et minoritaires. [Abundant Intelligences](#), un programme de recherche international dirigé par des Autochtones, plaide en faveur d'une infrastructure informatique et de données contrôlée par les Autochtones, tandis que les balises de métadonnées du projet FLAIR Indigenous AI offrent une garantie pratique, contrôlée par la communauté, qui renforce la gouvernance souveraine des données.

Recommandations :

1. **Créer un fonds commun canadien sur l'IA, régi de manière indépendante et mandaté par le gouvernement fédéral** : guidé par les principes FAIR et les principes relatifs aux données autochtones, ce fonds commun pourrait conserver, organiser et fournir un accès contrôlé aux collections culturelles numérisées (y compris celles provenant de dépôts, de musées, d'archives, de diffuseurs et de corpus cinématographiques et musicaux autochtones).
2. **Allouer des ressources informatiques abordables et mettre en place des systèmes basés au Canada pour former l'IA à l'aide de données culturelles**. Rendre ces ressources disponibles via une plateforme nationale, en garantissant leur durabilité et leur accessibilité dans tout le pays.
3. **Investir dans une infrastructure informatique et infonuagique publique** cogérée par le gouvernement, les institutions de recherche et les partenaires culturels afin de garantir un accès abordable aux créateurs et innovateurs canadiens.
4. **Imposer des clauses « juridiction canadienne uniquement » dans les marchés publics fédéraux liés à l'IA**. Exiger que tout contrat portant sur des contenus culturels ou des projets d'IA stipule que le stockage des données et l'inférence des modèles se font sur une infrastructure infonuagique appartenant à des intérêts canadiens, afin d'éviter tout transfert involontaire de données vers des fournisseurs étrangers. Subordonner davantage les marchés publics et les subventions dans le domaine culturel à l'utilisation de ressources informatiques hébergées au Canada (dans la mesure du possible), à l'ouverture des métadonnées et à la conformité FAIR+, ainsi qu'à l'octroi de licences garantissant la réutilisation dans l'intérêt public.

Réglementation

Contexte

Les industries culturelles et créatives sont parmi les premières à subir les effets transformateurs de l'IA, à la fois en tant qu'outil créatif et en tant que source de risques pour l'emploi, les droits et la propriété intellectuelle. Dans l'enquête menée par le Centre, les questions croisées liées à la réglementation, notamment la propriété intellectuelle, les protections juridiques contre la violation du droit d'auteur et l'élaboration de normes éthiques pour la formation et l'utilisation de l'IA, ont été classées comme la priorité absolue pour les industries créatives. Dans les réponses écrites à la question de savoir quels types de formation pourraient être utiles aux professionnels de la création, la connaissance de l'éthique et des risques potentiels liés au développement et à l'utilisation des outils d'IA a été classée, avec la formation pratique, parmi les principaux domaines d'apprentissage.

Pour de nombreux professionnels du secteur, une adoption sûre nécessite un co-développement éthique, la transparence des données, le respect des droits des créateurs et la diversité culturelle. Les répondants ont identifié une série de priorités en matière de garde-fous pour l'IA dans les industries créatives. Les mesures les plus fréquemment proposées sont les suivantes :

- L'étiquetage ou la divulgation lorsque le contenu a été créé ou modifié par l'IA
- Des normes visant à protéger les droits des créateurs lorsque leurs œuvres sont utilisées pour former des systèmes d'IA
- Des règles visant à limiter l'impact environnemental des systèmes informatiques d'IA et la transparence des développeurs d'IA sur la manière dont leurs systèmes sont construits et les données qu'ils utilisent
- Des règles claires sur la propriété du contenu généré par l'IA et son utilisation

La transparence de la provenance des données est une étape essentielle pour garantir l'adoption de l'IA et un développement d'outils sûrs pour l'avenir. Les parties prenantes impliquées dans les travaux du Centre ont largement convenu que la formation à l'IA et le développement d'outils doivent respecter les droits d'auteur. Ces parties prenantes ont également convenu que la fouille ou exploration de textes et de données (TDM) doit rester soumise à la loi sur le droit d'auteur et que l'octroi de licences pour les œuvres créatives à des fins de TDM ou d'autres développements liés à l'IA doit être volontaire.

Le secteur élabore déjà des stratégies pour aider à faire face à la complexité d'une telle approche. Dans le secteur musical, [les principes de la SOCAN en matière d'IA](#) exigent que les développeurs informent les créateurs lorsque leurs œuvres sont utilisées à des fins de formation et qu'ils les rémunèrent en conséquence. Plusieurs rapports (notamment ceux de Culturepédia et de la CDEC) soulignent que les systèmes d'IA devraient indiquer précisément quelles œuvres culturelles ont été intégrées, afin de permettre aux créateurs d'évaluer l'impact et de réclamer une rémunération. Parallèlement, des organisations telles que 221A mettent au point des prototypes d'outils destinés à répondre à ces préoccupations : leur bibliothèque Node Library attribue un identifiant permanent et une entrée dans un registre des artefacts culturels, permettant ainsi aux titulaires de droits de contrôler en temps réel l'exploitation en aval.

Les créateurs, les propriétaires d'entreprises créatives et les praticiens culturels en général peuvent servir de co-développeurs de systèmes d'IA ; ils ne doivent pas nécessairement être uniquement des utilisateurs finaux. L'une des principales opportunités de collaboration avec les professionnels de la création consiste à soutenir la co-conception éthique. Des programmes tels que [le programme de résidence artistique Radium AI et Art Residency du BMO Lab](#) s'appuient sur l'expérience et l'expertise des artistes et des créatifs pour aider à tester et à interpréter les nouvelles technologies, à identifier les risques et à modéliser une gestion des données centrée sur la communauté. Ces expériences montrent que lorsque les artistes sont impliqués dès le début dans la conception et la gouvernance, les outils d'IA deviennent plus sûrs, plus inclusifs et plus adaptés à la société.

Recommandations

1. **Intégrer la culture dans les structures fédérales de gouvernance de l'IA**, en positionnant les institutions culturelles comme des partenaires essentiels dans l'élaboration et la mise à l'épreuve de cadres responsables en matière d'IA.
2. **Créer un registre national des contenus IA** : créer un service d'enregistrement de la provenance (compatible avec la blockchain) où les institutions culturelles enregistrent les œuvres et reçoivent automatiquement des notifications lorsqu'un développeur IA demande l'accès.
3. **Réserver des ressources informatiques publiques à la recherche culturelle** : les plateformes informatiques publiques intégrées verticalement, telles que NAIRR, doivent être librement accessibles au secteur culturel. Le projet pilote américain NAIRR fournit aux chercheurs une infrastructure d'IA (calcul, ensembles de données,

modèles, logiciels et plateformes) en mettant en commun les ressources gouvernementales et non gouvernementales.

4. **Rendre obligatoires les fiches modèles qui divulguent les sources de données, les mesures d'atténuation des biais et le statut des licences.**
5. **Investir dans des résidences d'artistes-technologues** et des programmes de co-développement au sein des laboratoires nationaux et des institutions culturelles afin de modéliser une innovation éthique et centrée sur la communauté.

Compétences, formation et éducation

Contexte

Pour que la stratégie canadienne en matière d'IA soit couronnée de succès, elle doit inclure une stratégie nationale et interdisciplinaire d'éducation et de formation à l'IA. Selon les parties prenantes, cette stratégie devrait soutenir l'alphabétisation en matière d'IA dans les écoles primaires et secondaires, les établissements d'enseignement supérieur et le milieu professionnel, y compris le secteur culturel et les industries créatives. Lors des tables rondes et dans son enquête, le Centre a régulièrement enregistré des appels en faveur d'une approche collaborative à plusieurs niveaux, capable de réunir le monde universitaire, le secteur culturel et les industries créatives, le gouvernement et les technologies, afin de préparer tous les Canadiens (et en particulier les jeunes créateurs) à comprendre et à évaluer l'utilité des nouveaux outils et technologies d'IA, et à exploiter leur puissance pour rester compétitifs sur un marché du travail en constante évolution.

Il est essentiel que les Canadiens comprennent les biais de l'IA, ses coûts environnementaux et son impact sur les travailleurs. L'acceptation et l'adoption de l'IA par le public dépendent de la transparence, de la responsabilité et de la capacité des citoyens à comprendre et à façonner cette technologie. À ce jour, les impacts environnementaux du développement de l'IA et l'exploitation du travail créatif dans la formation de nouveaux outils d'IA ont érodé la confiance entre de nombreux créatifs et le secteur technique, et/ou les outils qu'il développe. L'éducation est une première étape fondamentale pour remédier à cette méfiance : comme l'a souligné l'un des répondants à l'enquête du Centre, les programmes de formation et d'éducation intersectoriels peuvent contribuer à « démystifier » l'IA et aider les créatifs et autres professionnels à « surmonter leurs craintes et promouvoir une adoption responsable ». Ces programmes ont déjà commencé à être développés ; voir, par exemple, [l'université d'Athabasca](#) avec la micro-certification en éthique de l'IA d'[Ethically Aligned AI](#), qui dote les gestionnaires culturels d'outils d'évaluation des risques et a déjà été adoptée par plusieurs institutions patrimoniales.

Selon l'enquête du Centre, une formation pratique et concrète sur les outils d'IA reste une priorité absolue pour ceux qui recherchent une formation et un développement des compétences en IA dans les secteurs créatifs. Les répondants ont identifié la résolution créative de problèmes, la collaboration/le travail d'équipe et la maîtrise des technologies émergentes comme les compétences les plus importantes dont ils ont besoin pour développer des compétences créatives et techniques afin de prospérer dans l'écosystème technologique actuel.

Le Réseau national des universités canadiennes d'art et de design, qui comprend l'ÉUADO, l'Université des arts de l'Alberta, l'Université d'art et de design Emily Carr et l'Université NSCAD, est bien placé pour jouer un rôle clé dans la promotion de l'économie créative du Canada et de son avenir prospère. Il forme non seulement la prochaine génération d'artistes

et de designers, mais offre également des formations certifiées aux professionnels à tous les stades de leur carrière. De plus, avec des dizaines de guildes, d'associations et d'organismes nationaux de services artistiques (ONSA) comme partenaires potentiels dans la mobilisation des connaissances, le secteur culturel et les industries créatives sont bien placés pour jouer un rôle actif dans la préparation de la main-d'œuvre canadienne pour l'avenir.

Recommandations :

1. **Élaborer et lancer une stratégie nationale de littératie en IA** qui couvre l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement postsecondaire et l'apprentissage tout au long de la vie. La stratégie devrait être conçue en collaboration avec des artistes, des éducateurs et des organisations culturelles afin de garantir qu'elle soit accessible, attrayante et pertinente pour l'économie créative.
2. **Mettre en place un programme national de littératie en IA pour l'économie créative** : en collaboration avec le réseau national canadien des universités d'art et de design, élaborer et mettre en œuvre un programme spécialisé de littératie en IA qui puisse être dispensé dans les écoles, les établissements d'enseignement postsecondaire et les secteurs professionnels, avec des modules axés sur l'éthique, la sécurité, les droits culturels et les applications créatives de l'IA.
3. **Soutenir les campagnes d'éducation publique créatives** : financer des campagnes d'éducation destinées au grand public qui utilisent les arts, la narration et les médias participatifs pour aider les Canadiens à comprendre les systèmes d'IA, leurs possibilités et leurs implications sociétales.
4. **Créer un conseil consultatif sur l'IA culturelle** : Mettre en place un conseil consultatif permanent sur l'IA culturelle, dont la responsabilité serait partagée entre le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (par l'intermédiaire du cabinet du ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique) et le ministère du Patrimoine et de l'Identité canadienne. Ce conseil devrait comprendre des représentants des secteurs de la musique, de l'édition, du cinéma, des organisations culturelles autochtones et des centres universitaires spécialisés dans l'éthique de l'IA.
5. **Exiger des évaluations d'impact culturel (EIC)** : rendre obligatoires les évaluations d'impact culturel pour tout système d'IA qui traite ou génère des données culturelles. À l'instar des évaluations environnementales, les EIC évalueraient les impacts sur les moyens de subsistance des créateurs, la diversité culturelle et les droits des Autochtones avant l'octroi d'un financement public ou l'approbation du déploiement.
6. **Créer une bourse d'études en IA culturelle** : lancer un programme de bourses d'études en IA culturelle afin de former les créateurs autochtones et marginalisés aux outils d'IA et à l'innovation créative, en veillant à ce que des voix diverses façonnent activement l'avenir culturel et technologique du Canada.